

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 26 avril 2007, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Yves Houriet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Yves Houriet, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore. Des salutations sont adressées aux représentants de la presse.

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2007
3. Communications du président et du maire
4. Motions et interpellations
5. Réponses aux motions et interpellations
6. Petites questions
7. Réponses aux petites questions
8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de Fr. 170'000.-, destiné à la réfection de 2 fonds de salles aux halles de gymnastique
9. Crédit d'engagement de Fr. 250'000.-, figurant à raison de Fr. 245'000.- au budget des investissements, pour la poursuite du remplacement du câble HT (projet en collaboration avec La Goule) – décider du mode de financement
10. Ouverture d'une classe spéciale de type D – école primaire – décision
11. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Yves Houriet (Rad.), M. John Buchs (Rad.), M. Christian Schlupe (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), M. Frédéric Bürki (Rad.), M. Juan Carlos Gutierrez (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. Jean Pascal Lüthi (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Henriette Zihlmann (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU) et M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Mme Joëlle Häller, (Rad.), arrive à 19 h 33.

Sont excusés : M. Walter Von Kaenel (Rad.), M. François Nyfeler (Soc.) et M. Vital Carnal (Soc.).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2007

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du président et du maire

M. Yves Houriet, président, déclare : "Le bureau du Conseil de ville a examiné la demande de M. Jean-Marie Boillat, AJU, concernant le 140^{ème} anniversaire du Conseil de ville. Il s'est avéré, qu'après des recherches, ce n'était pas le 140^{ème} mais le 120^{ème} anniversaire. Nous nous sommes réunis, et avons discuté au niveau du bureau de ce qui pourrait être envisagé. Nous vous proposons que Saint-Imier organise le 125^{ème} anniversaire et de cette manière la commune de La Neuveville s'occupera de l'organisation de l'année en cours."

M. Stéphane Boillat, maire, s'exprime : "En cette période de chaleur et de sécheresse printanière, je souhaite vous entretenir "d'eau", et vous informer de l'évolution du dossier du puits profond à Sonvilier. Le 7 septembre 2006, faisant suite à une décision de principe du 16 juin 2005, votre conseil a voté un crédit de Fr. 740'000.- (net Fr. 520'000.-) pour l'étude détaillée d'une nouvelle source d'approvisionnement en eau. Ce projet est mené en partenariat avec le syndicat des eaux des Franches-Montagnes (SEF).

En bref, il s'agit d'élargir le puits profond déjà existant aux Sauges, à Sonvilier, pour le porter à sa dimension d'exploitation, puis à soutirer d'importantes quantités d'eau afin d'analyser, dans des conditions d'exploitation, la qualité de cette ressource : qualité de l'eau, débits et quantités à disposition. Rappelons que ce puits profond devrait donner accès, selon les rapports déjà établis, à une eau abondante et surtout ancienne. Cela signifie qu'elle serait largement indépendante des conditions météorologiques à court terme. Se renouvelant sur de très longues périodes (plusieurs années), une sécheresse prolongée ne l'influencerait pas. Elle est en outre pratiquement inatteignable par une pollution en surface. C'est tout l'inverse de la source karstique de la Raisetette dont dépend actuellement Saint-Imier.

La procédure d'attribution du mandat d'hydrogéologue (marché public) vient de s'achever, sans recours. L'hydrogéologue étant désigné, il préparera l'appel d'offre pour le forage. Pour autant que la procédure de marché public n'entraîne pas de retard, le forage proprement dit devrait débiter à fin juin, voire en juillet. Il s'agira de forer un trou de 40 centimètres de diamètre jusqu'à 200 mètres de profondeur, puis de 15 à 20 centimètres de diamètre sur 400 mètres, soit une profondeur totale de 600 mètres. Les pompes seront installées à 200 mètres de profondeur, où l'eau remontera par rabattement. Les tests de pompage devraient débiter en septembre. L'objectif est de pomper 5 m³ par minute, 24 heures sur 24 pendant environ 2 mois, en procédant à des analyses complètes et régulières. Sur la base de ces analyses, on connaîtra, à la fin de cette année, de manière très sûre, si cette ressource est exploitable et avec quels débits. Nous pourrions alors décider de l'exploitation ou non de cette ressource.

Nos services ont prévu une politique d'information destinée tant aux élus qu'à la population et aux écoles, afin de présenter le forage et les essais de pompage. Plus de précisions à ce sujet seront données en temps et lieu."

4. Motions et interpellations

Il n'y a pas de motions.

M. Yves Houriet, président, déclare céder la direction des débats à M. Thierry Egli, 1^{er} vice-président, conformément au règlement.

M. Thierry Egli, 1^{er} vice-président, constate qu'une interpellation a été déposée et donne la parole à M. Yves Houriet, Rad, qui en donne connaissance : "Une modification de la loi a été adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de mars 2007 et est soumise au délai référendaire.

Il s'agit de la modification de la loi sur les impôts. Ces modifications qui entreront en vigueur en 2008 et 2009 touchent plusieurs domaines soit :

- réforme de l'imposition des entreprises,
- mise en œuvre du droit fédéral,
- adaptation à la loi fédérale d'harmonisation,
- adaptations aux nécessités pratiques,
- abattement de l'impôt cantonal,
- allègements des familles et de la classe moyenne.

Au départ, quatre variantes de modification étaient en compétition :

Imposition individuelle modifiée :

L'attribution des revenus de l'activité et des revenus de remplacement à celui qui les obtient. Les autres éléments étant répartis par moitié. Cette imposition était liée à l'introduction de trois nouvelles déductions, soit une pour couple à un revenu, une autre pour les ménages à une personne et la dernière pour les familles monoparentales.

Splitting intégral :

Le revenu global est imposé à un taux correspondant à la moitié du revenu.

Splitting partiel ou imposition individuelle à choix :

Le choix aurait été donné entre le splitting partiel soit l'imposition du revenu global à un taux calculé et l'imposition individuelle pure.

Double barème :

Il s'agissait d'une imposition commune, mais avec deux nouveaux barèmes, un pour les couples mariés et un barème pour les autres, les barèmes étant redéfinis.

En finalité, c'est la variante du double barème qui a été choisie.

Pour tout un chacun, les éléments les plus marquants sont :

- l'abaissement du barème pour compenser à moitié la progression à froid,
- l'augmentation de la déduction enfants ainsi que de la déduction pour chaque enfant recevant son instruction au dehors de Fr. 4'400.- à Fr. 6'000.-,
- l'augmentation de la déduction des frais de garde de 1'500.- à 3'000.- par enfant,
- l'augmentation de la déduction supplémentaire pour assurance de Fr. 600.- à Fr. 700.- par enfant.

Sur cette base, le Conseil municipal peut-il nous informer si le canton nous a déjà envoyé une étude des répercussions de ces modifications sur nos comptes ?

Si oui quelles seront-elles ?

Sinon, peut-on obtenir les documents nécessaires à l'estimation de ces répercussions et nous les faire présenter lors d'un prochain conseil ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vous donne quelques réponses générales. Le canton nous a tenus informés de l'estimation des répercussions de la nouvelle loi sur les impôts au cours de son élaboration, et nous avons donné ces informations au législatif, notamment au travers de la planification financière. Selon l'auxiliaire de planification financière reçu en juillet 2006, les modifications envisagées devaient se traduire par une baisse des revenus de 4,3 % à compter de 2008, et de 1,1 % dès 2010, soit un total de 5,4 %. Ces informations ont été données au Conseil de Ville le 26 octobre 2006, lors de la présentation du plan financier 2007-2011.

Selon ce projet, la diminution des recettes communales était estimée à un total annuel de 58 millions de francs dès 2008 et de 76 millions de francs dès 2010.

La loi sur les impôts adoptée par le Grand Conseil en mars 2007 se caractérise, pour les communes, par un report de l'entrée en vigueur de ses effets en 2009 et par une baisse des recettes plus conséquente.

Le report de l'entrée en vigueur en 2009 s'explique par la raison suivante : la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la confédération (RPT) entrera en vigueur en 2008. Si elle se caractérisera, par la suite, par une baisse des charges pour les communes, elle entraînera, par le jeu des dispositions transitoires, des charges plus élevées pour les communes en 2008. Le Grand Conseil a voulu éviter, pour les communes, le cumul d'une hausse temporaire des charges et d'une baisse des recettes.

Quant à la diminution des recettes attendues pour l'ensemble des communes, elle est actuellement estimée à 91 millions de francs par année dès 2009 (contre 58 millions de francs dès 2008 et 76 millions de francs dès 2010 selon les projets de 2006). Si 76 millions de francs correspondaient à une baisse de 5,4 % des recettes, une baisse de 91 millions correspondrait à une baisse de 6,4 %.

Tels sont les chiffres dont nous disposons. A ce jour, aucune estimation précise, "individualisée" à la structure de revenu de notre commune, ne peut être établie. En principe, ces éléments devraient nous parvenir avec l'auxiliaire de planification, qui est remis en juillet de chaque année. Toutefois, si des informations plus précises nous étaient communiquées plus rapidement, nous ne manquerions pas de vous en faire part."

M. Yves Houriet, Rad, remercie M. le maire pour la réponse, il se dit satisfait et attendra les chiffres.

M. Thierry Egli, 1^{er} vice-président, cède la direction des débats à M. Yves Houriet, président, qui reprend la présidence de la séance conformément au règlement.

M. John Buchs, Rad., déclare : "Interpellation : Ouverture des bureaux de l'administration. C'est également la troisième fois que nous intervenons sur le sujet. En effet, l'horaire d'ouverture des bureaux de l'administration peut être amélioré, l'administration communale étant un service public à disposition de la population de Saint-Imier et d'ailleurs.

Nous avons comparé les heures d'ouverture des bureaux des quatre communes les plus importantes du Jura bernois, soit Moutier, Tramelan, La Neuveville et Saint-Imier.

En ce qui concerne les heures d'ouverture du matin et de l'après-midi du lundi au jeudi, et le vendredi matin, Saint-Imier a un nombre d'heures d'ouverture légèrement inférieur aux autres communes. Les communes citées offrent également une ouverture prolongée le jeudi soir. Par contre, le vendredi après-midi Saint-Imier est la seule commune qui n'ouvre pas ses bureaux. Moutier et Tramelan, ouverture de 14 h 00 à 16 h 00 et La Neuveville de 13 h 45 à 16 h 15. Plusieurs personnes de notre cité ne sont pas satisfaites de se trouver devant une porte fermée le vendredi après-midi, unique après-midi de la semaine où elles ont la possibilité de se libérer professionnellement. Nous demandons au Conseil municipal de modifier l'horaire d'ouverture des bureaux et d'ouvrir ces derniers le vendredi après-midi."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je pense que le Conseil municipal se penchera sur cette question sans doute après que chaque conseiller municipal se soit entretenu avec les chefs de service. J'aimerais dire que lors du sondage qui a été organisé l'année passé, le Conseil municipal avait souhaité poser la question suivante : "Quand souhaiteriez-vous que la Municipalité soit ouverte au public ?" Vingt personnes se sont exprimées sur les cent qui avaient répondu au questionnaire. Neuf n'avaient pas souhaité de changement, et onze proposé divers changements et notamment celui-là."

M. John Buchs, Rad. : "Je remercie M. le maire et nous attendons avec intérêt la réponse à notre question."

M. John Buchs, Rad. : "Interpellations : Parcours VTT. C'est la troisième fois, et nous espérons la dernière, que nous intervenons sur le sujet. En 2004 déjà, puis lors de la séance du 8 septembre 2005 nous avons demandé que des parcours VTT au départ de Saint-Imier et Mont-Soleil soient balisés. Lors de notre dernière intervention en 2005, M. le Maire a répondu qu'un projet intitulé "Swissmobile" allait être aménagé dans la région avec différentes connexions à des parcours d'autres régions et cantons. Nous constatons qu'au

niveau du Parc régional de Chasseral quatre parcours sont praticables, deux au départ de Nods, un au départ des Près d'Orvin et le dernier au départ de Villeret, tous étant considérés comme étant très difficiles. La commune de Tramelan a ouvert l'année passée deux parcours VTT, un de 15 km au départ de la gare des Reussilles et un au départ de 23 km au départ de la gare de Tramelan. L'arrivée étant également dans les deux gares. Selon les renseignements pris auprès de la commune de Tramelan, les deux parcours ont été tracés avec la collaboration du vélo club de Tramelan, sans passer sur des terrains privés et avec l'appui du TCS. Ces parcours figurent déjà en 2007 sur la carte spécialisée des parcours VTT de la région.

Nous avons une question et une proposition :

1. Où en est l'étude du parcours au départ de Saint-Imier au niveau du Parc régional de Chasseral ?
2. Nous demandons que l'on étudie, et surtout balise, dans le meilleur délai, un parcours au départ de Saint-Imier ou Mont-Soleil, parcours que nous souhaitons de difficulté moyenne à faible, afin que les familles puissent en profiter. Nous proposons au Conseil municipal de confier l'étude de ce parcours VTT à la commission économie et tourisme."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Lors d'une prochaine séance de votre conseil nous vous renseignerons sur l'avancement des parcours prévus par le Parc régional Chasseral. En ce qui concerne la deuxième partie de votre interpellation, comme vous l'avez mentionné nous allons la prendre en compte lors d'une prochaine séance de notre commission et nous vous transmettrons une solution dès que possible."

M. John Buchs, Rad. : "Je remercie le conseiller municipal et nous nous réjouissons d'enfourcher notre mountain bike."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Interpellation : Demande de réfection de la rue du Chalet. Située à l'ouest des halles de gymnastique, reliant la rue Beau-Site à la rue Paul-Charmillot, la rue du Chalet est peu connue. Elle est cependant très fréquentée, notamment par les élèves des écoles. Son trottoir est en mauvais état. La fraction alliance jurassienne demande que sa réfection soit envisagée."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je peux indiquer que la rue du Chalet et puis le trottoir de cette même rue, qui n'appartient pas à la Municipalité, font partie des travaux qui sont planifiés. Ces travaux sont estimés à Fr. 31'181.50. Nous allons mettre en état ce trottoir qui est emprunté par beaucoup de jeunes se rendant à l'école jusqu'à proximité du passage pour piétons qu'ils empruntent pour traverser la route. Nous changerons les bordures de ce trottoir et nous allons les mettre le plus haut possible pour essayer de faire cesser le parcage sur ce trottoir. J'aimerais encore dire que nous ne ferons pas que la rue du Chalet, mais également la rue et le trottoir de la rue des Cibles."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je remercie M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, et nous nous réjouissons de voir ce trottoir en bon état."

M. Patrick Linder, Soc. : "Interpellation : Permis de construire : procédure, fonctionnement et disfonctionnements. Pour le dynamisme urbain d'une commune, le système d'attribution et de validation des permis de construire revêt un intérêt central. Il permet aux citoyens d'adapter une partie de leur cadre de vie, celle pour laquelle ils disposent, dans une certaine mesure, de possibilités individuelles de choix et d'action, à leurs besoins, leurs projets ou leurs envies. Largement déterminée par le travail de la Municipalité avant l'envoi à la Préfecture, la rapidité d'attribution des permis de construire est essentielle pour que chaque citoyen puisse, dès lors qu'aucune opposition n'entrave ses projets, réaliser les travaux qui lui tiennent à cœur. A Saint-Imier, il semble que divers disfonctionnements affectent, depuis quelque temps, le système d'attribution des permis de construire. Ralentissements

administratifs, lenteur de transmission entre les différents organes traitant les demandes ou carences dont la nature reste à préciser retardent l'attribution des permis de construire aux habitants de la commune.

Le Conseil Municipal est-il conscient de l'existence de ces dysfonctionnements pour l'obtention d'un permis de construire ?

Le Conseil Municipal a-t-il identifié les blocages qui rallongent les délais d'obtention ?

Le Conseil Municipal a-t-il envisagé des solutions pour régler ce problème et prendre toutes les mesures pour que les citoyens imériens puissent réaliser les travaux leur permettant, finalement, de vivre agréablement à Saint-Imier ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "En ce qui concerne les procédures de permis de construire, il y a, à la Municipalité, une personne qui est chargée de la gestion des permis de construire, des petits permis comme des permis ordinaires. Cette personne a pour tâches d'épauler le requérant, de contrôler le contenu du dossier et de veiller au suivi de la procédure.

Si je résume, la procédure de demande de permis se déroule de la manière suivante :

- Il y a un premier contact où le requérant s'adresse à la personne responsable, qui lui explique la procédure et qui lui précise également les documents à fournir (il s'agit des formulaires et des plans que doit contenir la demande de permis).
- Les différents formulaires peuvent être obtenus soit chez le responsable, soit sur internet où il suffit de les télécharger.
- Lorsque son dossier est complet, le requérant l'apporte au responsable qui le contrôle et qui publie sans attendre la demande de permis si une publication est nécessaire (elle est obligatoire pour les permis ordinaires mais pas pour les petits permis).
- Parallèlement à la phase de publication, la demande est présentée à la commission de l'organisation du territoire. Cette commission siège le jeudi toutes les trois à quatre semaines et elle donne un préavis, positif ou négatif, à la demande.
- Le mardi suivant la séance de la commission de l'organisation du territoire, la demande de permis et le préavis de la commission sont présentés au conseil municipal qui, lui, décide.
- Au cours de cette même semaine, le responsable reçoit un extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal avec la décision prise.
- Pour les petits permis : le responsable prépare tous les documents pour délivrer le permis de construire et envoie l'autorisation au requérant, qui la reçoit une dizaine de jours après la séance du conseil municipal.
- Pour les permis ordinaires : le responsable doit encore recevoir certains rapports (comme par ex. police du feu, preuve de mesures énergétiques, dispense d'abri, OPED, monuments historiques, etc.).

Normalement lorsque le délai d'opposition qui fait suite à la publication arrive à échéance, tous les rapports sont en possession du responsable qui peut préparer les documents pour délivrer le permis de construire et envoyer l'autorisation au requérant. Dans ce cas le requérant reçoit l'autorisation une dizaine de jours après l'expiration du délai d'opposition. Voilà ce qui concerne les procédures normales.

Maintenant, au niveau des dysfonctionnements, je n'ai pas eu échos de problèmes particuliers. Il est clair qu'il y a peut-être eu certains retards. Si je prends l'exemple d'un petit permis de construire, il peut être octroyé sous certaines conditions, puisqu'il n'y a pas de dispositions particulières. Le Conseil municipal et la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité donnent l'autorisation au requérant, ceci est relativement rapide. D'autres dossiers le sont moins. Une possibilité d'améliorer la situation consiste à mettre au point un système de suivi des dossiers qui permette à d'autres personnes que le responsable de savoir immédiatement où en est la procédure et la demande de permis."

M. Patrick Linder, Soc. : "Je remercie M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité. Nous avons fait le constat des personnes qui nous ont contactés pour nous dire qu'il y a eu des dysfonctionnements à ce niveau. Ce que

nous voulons rappeler c'est qu'il s'agit d'un élément central au niveau urbain. Il faut rester attentif à cela et ne pas rallonger la procédure qui l'est déjà assez."

M. Stéphane Boillat : "J'aimerais dire que nous sommes attentifs à cela. Pour avoir vécu plusieurs cas l'année passée, je pense que nous avons fait de grands efforts pour accompagner ces procédures. Il est toujours possible qu'il y ait un retard, mais nous veillons à ce que cela se fasse en ordre."

M. Patrick Linder : "Ce n'est absolument pas pour entrer dans la polémique, mais il y a eu des éléments récents qui nous ont permis de faire ce constat sans entrer dans le travail qui a déjà été réalisé. Il faut veiller à ce que les dossiers suivent normalement la procédure légale imposée."

M. Thierry Egli, AJU : "Interpellation : Projet permettant la réfection du terrain de Châtillon. Propriété de la commune, le terrain de Châtillon est très prisé des footballeurs. C'est un lieu important pour leurs entraînements, notamment pour les juniors. Malheureusement, sa surface n'est pas assez plate et mériterait d'être refaite. La fraction alliance jurassienne demande qu'un projet permettant la réfection du terrain de Châtillon soit présenté, avec une réflexion sur ses aménagements."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Je vous rappelle que le terrain de Châtillon est construit sur une ancienne décharge et par conséquent ceci n'est pas un support stable. Nous rajoutons de la terre toutes les années. La commune dépense Fr. 17'000.- par année pour ce terrain. Il y a quatre ans nous avons demandé un devis pour une surface plane, un devis qui se montait à Fr. 120'000.-, sans garantie, que le terrain ne s'affaisse pas. Nous pouvons très bien demander à des spécialistes encore un devis, mais je doute que même en mettant beaucoup d'argent l'on arrive à une solution finale. Il faut être conscient que sous ce terrain, il y a des frigos, des autos, etc., tout ceci rouille, la terre bouge. Nous en discuterons en commission des bâtiments et des installations sportives et nous vous donnerons une réponse plus technique."

M. Thierry Egli, AJU : "En attendant, nous sommes satisfaits."

Mme Mélanie Erard, AJU : "interpellation : Aménagement du jardin public de la gare. Pendant quelques années une partie de cette parcelle a été occupée par une rampe. Le but étant d'offrir un lieu pour pratiquer du skate ou du vélo. A plusieurs reprises, cet endroit a subi des déprédations. De plus, des plaintes pour tapage nocturne ont été déposées ce qui est déplorable. Actuellement, le jardin public est séparé par une haie. D'un côté, une zone de jeu et de l'autre, une plaque de béton. Ce lieu est fréquenté par de nombreuses familles, il est regrettable de laisser cette parcelle à l'abandon. La fraction alliance jurassienne demande au Conseil municipal :

1. Existe-t-il des projets en cours pour aménager ce lieu ?
2. Si oui, lesquels ?
3. Si non, ne faudrait-il pas envisager un plan ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Effectivement, il y avait une rampe pour le skate board, qui a été brûlée pour faire du feu. Les barrières n'étaient plus tellement sûres, nous les avons enlevées. Maintenant, il y a une place un peu vide et nous nous sommes posé la question de ce que nous pouvions faire sur cette place à cause du tapage nocturne. Nous nous sommes dit que l'on pourrait peut-être installer une rampe au Nord des halles de gymnastique, vu que c'est une place de jeu, mais le problème c'est que nous aurions aussi dû acheter des gilets par-balles... Sérieusement, nous allons voir avec la commission et nous vous donnerons une réponse."

Mme Mélanie Erard, AJU, remercie le conseiller municipal.

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Lors de la séance du Conseil général du 17 octobre 2002, par une petite question, je faisais la demande suivant, je cite : "Plusieurs rues de notre cité portent le nom d'illustres personnalités. Qui par leurs activités ont fait honneur à notre localité. Sur la plaque de rue, seuls leurs noms sont indiqués. Pour une meilleure connaissance de leur histoire, il serait judicieux d'indiquer succinctement les raisons pour lesquelles ils ont mérité cet honneur. Je demande que cette proposition soit prise en compte par l'organe compétent en la matière et par avance je l'en remercie" Fin de citation. A ce jour, je n'ai pas reçu de réponse. Je réitère ma demande et j'attends une réponse très prochaine."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et tourisme : "Nous étudierons votre question en commission de l'économie et du tourisme. Nous vous renseignerons lors d'une prochaine séance de votre conseil, et selon vos désirs, le plus rapidement possible."

5. Réponses aux motions et interpellations

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je réponds à une interpellation du 7 septembre 2006, déposée par M. Cornelio Fontana, Rad., concernant l'installation d'un banc le long de la rue de la Clef, à la hauteur du Parc technologique II. Je peux vous répondre que la commission de l'équipement s'est penchée sur cette question l'automne passé. La décision avait été prise de placer ce banc quelques dizaines de mètre à l'Est de la station transformatrice. Or, depuis un chantier pour une nouvelle usine, à savoir, l'imprimerie Juillerat & Chervet SA, a débuté et donc nous avons décidé d'installer ce banc direction Sonvilier, et puis de prévoir de le déplacer s'il y a un nouveau chantier qui voit le jour. Ce banc sera installé assez rapidement. L'interpellation portait aussi sur le banc appartenant à Pro Saint-Imier. Celui-ci a été réparé ce jour, gracieusement."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Au nom des promeneurs, je vous remercie."

6. Petites questions

M. Jacques Vuitel, AJU : "J'ai une petite question concernant le panneau d'orientation de Saint-Imier qui se trouve vers le buffet de la gare. Maintenant que tous les travaux d'aménagement et d'assainissement du plateau de la gare, de ce côté-là sont terminés, office du tourisme, rond-point, route et trottoir. J'aimerais savoir si le panneau d'orientation actuel qui se trouve dans un très mauvais état sera changé ou relooké. Est-il prévu d'en installer un nouveau et dans quel délai les touristes et habitants de Saint-Imier pourront-ils en bénéficier ?"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : " La maison mandatée pour la réalisation des deux panneaux derrière le photomaton, sur le quai de la gare, et de la vitrine devant le buffet de la gare, a pratiquement terminé son travail. La vitrine est déjà en notre possession. Il ne reste que le troisième panneau à réaliser, dont nous avons défini le contenu lors de notre dernière séance de la commission. En effet, dans un premier temps, nous avons décidé de n'occuper que deux des trois panneaux disponibles sur le quai de la gare. Si la pose n'a pas encore pu se faire ceci est dû aux autorisations formelles qui ne nous sont pas encore parvenues. Nous allons tout mettre en œuvre pour avoir dans les plus brefs délais les confirmations que nous n'avons obtenues pour l'instant qu'oralement. Tout devrait être en ordre à fin mai."

M. Jacques Vuitel, AJU, remercie le conseiller municipal pour sa réponse.

Mme Christiane Baur Widmer Soc. : "Nous avons appris que le cabinet dentaire de M. Pieri qui fonctionnait comme dentiste scolaire a fermé définitivement ses portes. Tous les élèves seront-ils transférés désormais chez Mme Mattson ou un remplaçant est-il d'ores et déjà prévu ? Que se passe-t-il pour les enfants qui ont commencé leur traitement chez M. Pieri suite au récent contrôle scolaire ?"

Mme Nicole Leblois, cheffe du département des écoles : "A ce jour nous n'avons pas reçu de courrier informant de la fermeture du cabinet du dentiste M. Pieri. Nous allons tout faire pour remédier à ce problème important."

M. Patrick Tanner, AJU : "Je souhaiterais avoir une informations sur le Parc technologique II. Peut-on me dire qu'en est-il des locaux vacants actuels ?"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Nous sommes en contact avec différentes entreprises qui sont intéressées à louer l'étage vacant. Vraisemblablement cela pourra se concrétiser pour une bonne partie de l'étage, d'ici septembre-octobre. L'autre partie peut-être pour la fin de l'année."

M. Patrick Tanner, AJU, remercie le conseiller municipal pour la réponse.

M. Jean-Pascal Lüthi, Soc. : "Y a-t-il des nouvelles concernant l'avancement du projet Grockland ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous n'avons pas d'autres éléments que ceux communiqués lors de la dernière séance. Je vous informe que le 4 et 5 mai 2007 aura lieu la manifestation du Grock d'Or."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Notre conseil a nommé ses membres pour la commission de collaboration avec la commune de Tramelan et nous n'avons toujours pas de nouvelles ni une convocation. Ce n'est pas que nous cherchons à augmenter les séances mais rien ne se passe pour le moment, est-ce normal ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Nos membres ont été désignés et la commune de Tramelan vient de nommer ses membres ce lundi 23 avril 2007. Il fallait attendre ceci pour convoquer. Maintenant, la commission est composée et pourra débiter ses séances."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, remercie M. le maire.

M. Patrick Tanner, AJU : "Bien qu'il me semble évident que le chargement et déchargement d'objets lourds doivent être tolérés sur la route principale, les médicaments et les croissants ne me paraissent pas entrer dans cette catégorie. En effet, je suis étonné qu'autant d'automobilistes stationnent sur les trottoirs de la rue principale, voire au milieu de cette rue, alors que des places de parc sont disponibles en suffisance à moins de 100 m. Je suis d'autant plus choqué, quand je croise une voiture de police cantonale cette fois-ci, traversant la rue sans faire aucune remarque. Pour le confort des piétons qui empruntent le trottoir, des personnes avec des poussettes et pour la sécurité de nos petits, je souhaiterais que le Conseil municipal fasse le nécessaire auprès de la police municipale et cantonale afin de régler ce problème."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons acte de votre demande. Des contrôles sont faits, des amendes sont infligées. Parfois, il y a aussi des difficultés pour les clients des commerçants de comprendre qu'ils peuvent recevoir des amendes pour ce genre de stationnement."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "J'adresse ma petite question à M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives. Le 16 mars 2006,

j'avais déposé une interpellation afin que le Conseil municipal envisage l'aménagement d'une place de pique-nique aux Savagnières. J'avais ajouté "à peu de frais" ; j'avais aussi demandé que ce projet soit réalisé dans les plus brefs délais, idéalement avant le début de la saison 2006-2007, si l'on peut parler de saison. Le conseiller municipal m'a alors répondu qu'un projet assez conséquent était en gestation, impliquant de nombreux acteurs. Le 8 septembre 2006 un article du Journal du Jura intitulé "Aire de pique-nique haut de gamme" m'apprenait qu'effectivement ma place de pique-nique prenait une ampleur à laquelle je n'avais pas songé. Ce projet pharaonique me semblait fort ambitieux à tel point que j'en venais à douter de sa concrétisation, d'autant plus que l'implication financière de la commune me paraissait démesurée. Un peu plus d'un an s'est écoulé depuis mon interpellation et je reviens aux nouvelles. Pour reprendre les termes mêmes employés par le conseiller municipal dans la réponse qu'il m'avait faite à l'époque, "lorsqu'il y a beaucoup de personnes, un grand groupe, les projets patinent". Est-ce que cela patine toujours ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Pour cette place de pique-nique nous avons fait un projet "commune", après est venu s'installer tout un tas de choses autour. Nous nous sommes rendu compte que nous ne pouvions pas tout réaliser. Il y a eu aussi une discussion avec le Parc régional Chasseral. Lorsqu'il y a beaucoup de partenaires, il faut que chacun trouve sa place. Ensuite, c'est un projet ne l'oublions pas. Un projet c'est souvent mieux de le voir grand puis le réduire, que de le voir petit et le réduire encore. Nous avons rendez-vous le 14 mai 2007, avec la commune de Savagnier. Il faut tout de même leur demander leur avis, puisque c'est aussi sur leur terrain. Je pense que nous ferons cette place de pique-nique seul. Par la suite, nous verrons s'il faut greffer d'autres choses autour. Je ne vous l'affirme pas, mais nous espérons qu'il y ait un coin pour pique-niquer aux Savagnières lors de la prochaine saison."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Effectivement, lorsqu'on prend un projet petit et qu'on le réduit encore il ne reste pas grand-chose. Avec un projet petit, il y a plus de chances que celui-ci aboutisse, alors qu'un grand projet souvent, finit aux oubliettes. C'est sur quoi vous êtes en train de revenir, et je me réjouis du pique-nique de la saison prochaine."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Je crois tout de même que lorsqu'il y a un groupe de personnes, dans une commission, qui décide de faire une place de pique-nique et qu'il y a en même temps, une demande de l'extérieur, nous devons discuter avec les gens. Je ne sais pas si ceci est votre cas. Ceux qui viennent et qui disent "Nous aurions aussi besoin de ceci, cela,..." il me semble que c'est mieux de faire les choses ensemble au lieu que chacun fasse son projet dans son coin. En tant que "commune", nous ne pouvons pas dire : "débrouillez-vous". Il faut discuter, nous ne sommes pas dans une dictature, il faut prendre connaissance des désirs de tout le monde et ne pas foncer tête baissée."

M. John Buchs, Rad. : "Suite à la question de Mme Christiane Baur, Soc., la réponse du Conseil municipal ne me semble pas très précise. Le cabinet du dentiste M. Pieri va-t-il être fermé ? La commune a-t-elle reçu un courrier ? Si tel est le cas, pour l'image de Saint-Imier, il faut agir immédiatement auprès du cercle médical du Pierre Pertuis pour retrouver un successeur. Il est important pour notre cité d'avoir au moins deux dentistes pour que la concurrence existe."

Mme Nicole Leblois, cheffe du département des écoles : "Je vous ai dit que nous n'avons pas reçu de courrier à ce jour et puis que nous allons prendre les mesures nécessaires pour garantir ce service important pour le bien des enfants et de la population."

Mme Katia Ermel, AJU : "Concernant les panneaux descriptifs se trouvant aux différentes entrées de la localité, serait-il possible de les renouveler afin de pouvoir insérer les différentes manifestations qui se déroulent dans la localité durant l'année. (Imériale, Saintimania, etc...) ?"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Nous vous remercions pour votre question et vos propositions. Nous les mettrons à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission de l'économie et du tourisme et nous vous informerons par la suite."

Mme Henriette Zihlmann, AJU : "Comme on le sait, la route cantonale sera refaite complètement sur toute la traversée de Saint-Imier, à compter de l'année prochaine. La partie centrale sera réalisée en 2011 et 2012. La rue principale est la colonne vertébrale de Saint-Imier. Elle est remarquable par son alignement. Elle doit être mise en valeur, mieux qu'à l'heure actuelle. On pourrait imaginer, outre des aménagements séduisants au sol, une meilleure illumination de façon à ce qu'elle n'apparaisse pas sombre le soir, mais comme une ligne de lumière. Pour réussir les transformations qui nous attendent, nous demandons que la commune, et la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, se montrent ambitieuses, que la population soit associée et les utilisateurs à ses choix et qu'un concours soit organisé par exemple pour l'aménagement de la rue principale auquel des écoles pourraient participer. La fraction alliance jurassienne est convaincue que des étudiants en urbanisme et aménagement pourraient être séduits par ce projet, et ce serait aussi l'occasion de promouvoir notre commune et son architecture typiquement horlogère."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Effectivement, la route cantonale va être refaite. En ce qui concerne la partie centrale les travaux seront réalisés en 2011, depuis la HES jusqu'à la Place du Marché, et en 2012 depuis la Place du Marché jusqu'à l'intersection de la rue de la Suze. Bien évidemment, la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité a prévu de profiter de ces travaux pour se pencher sur l'aménagement général des trottoirs et de l'éclairage. Cependant, la question qui se pose est aussi dans quelle surface l'on peut aménager, puisque certains trottoirs n'appartiennent pas à la commune et il faut en tenir compte. Il est vrai que l'aménagement du centre est fondamental, aussi, je prends note de vos propositions."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "J'apporte une précision à Mme Henriette Zihlmann, AJU. Vous avez un manque d'informations. Saint-Imier a déjà organisé l'aménagement de son centre ville, il y a eu un concours cantonal, puis une concertation avec tous les partenaires et Saint-Imier a gagné la somme de Fr. 35'000.-. Suite à cette présélection, elle a complété son concours et a été choisie à raison de Fr 50'000.-. Les projets existent, ils ont eu l'assentiment de tous les partenaires de l'époque. Le seul problème qui bloque un peu l'évolution ce n'est pas le canton mais simplement l'histoire des trottoirs qu'il faut résoudre pour pouvoir mettre en œuvre tout ceci."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il me semble que si le projet n'avait pas abouti, c'est à cause du fait que ce projet comprenait une mise en sens unique de la grand-rue, avec une circulation qui se ferait dans l'autre sens sur la rue du Midi. Les services cantonaux avaient mis un veto complet sur une telle hypothèse."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Il est vrai qu'il y avait aussi ce problème, mais les deux places principales n'étaient pas touchées par cela. Il s'agissait de la partie centrale de la rue avec le sens unique. Je rappelle aussi qu'il y a eu une enquête qui a été faite par le service de l'urbanisme auprès de tous les propriétaires de la rue principale avec un questionnaire pour savoir s'ils voulaient vendre leurs trottoirs ou ce qu'ils pensaient en faire."

7. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "En réponse à la question sur l'accessibilité à la gare : sur proposition de sa section "Transport, Travaux Publics et Energie" le Conseil du Jura bernois a décidé, dans sa séance du 25 avril 2007, à laquelle je participais, de s'adresser à la

Direction générale des CFF pour qu'ils améliorent l'accès à la voie 3 et/ou reconsidèrent les procédures d'utilisation des voies de manière à ce que les trains montants qui ne croisent pas soient reçus sur la voie 1. Vous serez bien entendu informés du suivi de cette démarche que nous souhaitons être accueillie favorablement."

8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de Fr. 170'000.-, destiné à la réfection de 2 fonds de salles aux halles de gymnastique

Rapport du Conseil municipale :

Les Conseillers de ville ont reçu l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de Fr. 170'000.-, destiné à la réfection de 2 fonds de salles aux halles de gymnastique (crédit Fr. 170'000.-; comptes Fr. 171'417.60).

La commission des finances et le Conseil municipal ont pris connaissance de cet arrêté de compte, sans formuler de remarques particulières.

Ouverture de la discussion :

Aucun membre du Conseil de ville ne demande la parole. Ce décompte ne doit pas être voté. Le législatif en prend connaissance, conformément aux prescriptions.

9. Crédit d'engagement de Fr. 250'000.-, figurant à raison de Fr. 245'000.- au budget des investissements, pour la poursuite du remplacement du câble HT (projet en collaboration avec la Goule) – décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Comme on le sait, la société des forces électriques de la Goule (SEG) a décidé de remplacer sa sous-station de la route de Tramelan qui date de plus de 50 ans. La nouvelle sous-station sera installée au même endroit dans les locaux précédemment utilisés par leur service des installations intérieures. A cette occasion, la SEG souhaite supprimer la totalité des lignes aériennes qui aboutissent sur les façades de son immeuble.

Cette décision aura des conséquences importantes pour les alimentations haute tension du réseau électrique de Saint-Imier. La ligne aérienne Saint-Imier Nord que la SEG met à notre disposition et qui alimente la partie Nord de la localité sera remplacée par des câbles souterrains. La nouvelle station transformatrice du funiculaire (en cours d'installation) remplacera l'ancienne station "Flückiger" qui date de 1954 et permettra d'avoir une alimentation de secours à disposition.

Un premier crédit de CHF 400'000.- a déjà été voté par le Conseil de ville dans sa séance du 16 mars 2006.

Une deuxième tranche de CHF 250'000.- est prévue au budget des investissements 2007 afin de réaliser la suite des travaux :

- Tirage des câbles depuis la nouvelle sous-station SEG jusqu'à la nouvelle station du funiculaire
- Rénovation de la station Nivaflex et modification des raccordements HT.
- Modification et remplacement des câbles partant de la station "Flückiger" actuelle.

Afin de permettre la planification de ces importantes rénovations, nous vous demandons de libérer le crédit de CHF 250'000.- prévus au budget des investissements 2007. Le financement se fera par autofinancement. Une dernière tranche de Fr. 240'000.- sera prévue en 2008.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose d'accepter ce crédit par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Eric Achermann, Rad. : "Le parti radical approuve ce crédit d'engagement et son financement par autofinancement."

M. Johan Wermeille, Soc. : "La fraction socialiste propose d'accepter ce crédit de Fr. 250'000.-, figurant au budget des investissements, pour permettre d'importantes rénovations du réseau électrique."

Mme Henriette Zilhmann, AJU : "Afin d'entretenir dans la continuité nos installations haute tension, mais aussi améliorer le visage de la cité, en supprimant les lignes aériennes vétustes, la fraction alliance jurassienne se rallie au préavis des commissions des finances et de l'équipement et vous propose d'accepter le crédit de Fr. 250'000.- par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de Fr. 250'000.-, figurant à raison de Fr. 245'000.- au budget des investissements, pour la poursuite du remplacement du câble HT (projet en collaboration avec la Goule) et son financement par autofinancement est accepté à l'unanimité.

10. Ouverture d'une classe spéciale de type D – école primaire – décision

Rapport du Conseil municipal :

En raison d'un nombre particulièrement élevé d'annonces au service psychologique pour enfants (SPE), la commission de l'école primaire de Saint-Imier, sollicite une autorisation pour l'ouverture d'une nouvelle classe D, dès le 1^{er} août 2007, pour une durée de 2 ans. Cette requête se justifie par l'annonce de 26 enfants pour un examen de maturité en vue d'une entrée en classe D (19 élèves de Saint-Imier et 7 des villages du cercle); 17 parents acceptent la mesure proposée et 4 attendent le bilan du SPE pour se prononcer.

La demande d'ouverture est soumise avec les réserves suivantes :

- Un nombre suffisamment élevé d'élèves justifiant l'ouverture de deux classes parallèles;
- L'approbation des autorités cantonales.

La commission d'école primaire ainsi que le Conseil municipal, unanimes, proposent l'adoption de cette demande.

Ouverture de la discussion :

Mme Christiane Baur Widmer, Soc. : "A la lecture des documents reçus, nous avons à nouveau été surpris par le nombre d'enfants pressentis pour la classe D. Nous constatons en effet qu'année après année, de plus en plus d'élèves sont annoncés au SPE car susceptibles de ne pas pouvoir suivre une première année standard. Cette augmentation nous interpelle et nous souhaiterions en connaître les causes. Ce phénomène est-il propre à notre région, est-ce plus général ? Ne pourrait-on pas envisager pour les élèves une prise en charge plus importante déjà pendant les deux années d'école enfantine ? Ceci étant dit, il est toutefois bien clair que la formation est primordiale et il nous paraît important que les élèves rencontrant des difficultés puissent bénéficier d'un enseignement adapté à leurs besoins. La fraction socialiste recommande par conséquent l'ouverture d'une nouvelle classe D sous réserve de la réalisation des conditions émises par le canton."

M. Frédéric Bürki, Rad. : "Le parti radical considère qu'il est important de soutenir les classes D, car elles offrent une chance aux enfants qui sont momentanément en difficulté, qui ne sont pas encore suffisamment matures pour assumer un cursus scolaire dit "normal" ou simplement qu'ils ont besoin de pouvoir démarrer à leur rythme. De ce fait, nous préavisons favorablement l'ouverture de cette classe D."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Les classes D sont d'une utilité prouvée. Elles permettent aux enfants de suivre une scolarité normale, à leur rythme, et amenuise ainsi le risque d'échec scolaire. Nous devons considérer ces classes comme un progrès social. Au vu du nombre d'élèves et de l'importance de ces classes, la fraction alliance jurassienne accepte cette ouverture."

Mme Nicole Leblois, cheffe du département des écoles : "J'aimerais apporter des précisions suite à la demande de Mme Baur Widmer, Soc. Cette augmentation peut s'expliquer, entre autre, par le nombre important d'élèves fréquentant les jardins d'enfants, environ 120 pour cette année scolaire 2006-2007, mais peut-être aussi par le fait que ce type de classe a fait ses preuves et que les parents sont moins récalcitrants à y placer leur enfant. Une bonne nouvelle pour terminer : la direction de l'instruction publique, dans son courrier du 18 avril 2007, nous donne l'autorisation d'ouvrir cette quatrième classe à condition que l'effectif total des élèves D1 et D2 se monte à 36 minimum, ce qui devrait être le cas selon les chiffres actuellement en notre possession."

Au vote, l'ouverture d'une classe spéciale de type D – école primaire, est acceptée à l'unanimité.

11. Divers et imprévu

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "J'aimerais vous transmettre une information importante. Vous avez été convoqués à participer à une séance d'information concernant l'évaluation globale du système informatique communal par la commission temporaire nommée par votre conseil. Cette séance aura lieu le 3 mai 2007 à 18 h 45 et non pas à 18 h 00, ceci pour respecter les horaires du bureau municipal du jeudi. Cette séance sera suivie d'un léger apéritif."

M. Michel Bastardo, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "J'aimerais vous donner une information concernant le Parc technologique II. La somme finale concernant la construction se monte à Fr. 8'769'965.95. Nous avons un budget de Fr. 9'000'000.-. Il reste en suspens les Fr. 200'000.- pour les finitions de l'étage qui n'est pas encore loué. Nous serons de toute façon en-dessous du budget. Je profite de remercier ici la commission de construction de ce bâtiment, les entreprises de la région, le bureau d'architecture IMZA Global Construction SA et MSBR SA. Nous avons réussi à prouver que même si souvent l'on nous dit : "dans la région cela ne va pas fort,..." nous avons réussi à faire quelque chose de bien, à tenir le budget, et à construire un important bâtiment."

M. Patrick Tanner, AJU : "J'aimerais revenir sur l'invitation de M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement. De quelle manière le Conseil de ville a-t-il été convoqué à cette séance d'information ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, informe que les convocations ont été expédiées par courrier postal il y a environ deux semaines.

M. Patrick Tanner, AJU, mentionne n'avoir rien reçu.

Les autres conseillers de ville semblent avoir reçu la convocation.

M. John Buchs, Rad. : "J'aimerais revenir sur le point 8 de l'ordre du jour (*Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de Fr. 170'000.-, destiné à la réfection de 2 fonds de salles aux halles de gymnastique*). J'ai posé la question à l'administrateur des finances, qui m'a indiqué qu'il n'y a plus rien à dire mais juste à prendre connaissance des arrêtés de compte. C'est une décision de Berne. Ma question, dans ce

cas, pourquoi nous mettre encore ce point, si notre avis n'est plus pris en considération. Je souhaiterais qu'on clarifie la situation parce que quelque part, nous avons l'impression de compter pour beurre dans la démarche."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il y a des procédures, des règlements et ceux-ci nous imposent de présenter l'arrêté de compte. Jusqu'à présent, il était mentionné dans l'ordre du jour "prendre connaissance et ratifier", ce qui permettait la discussion et surtout le vote. Nous avons eu des remarques de la part de l'autorité de surveillance cantonale qui nous a dit que ce "ratifier" était contraire aux dispositions réglementaires. Voilà la raison pour laquelle nous avons supprimé ce terme. C'est également la raison pour laquelle vous avez, ce soir, uniquement pris connaissance de l'arrêté de compte. Nous partageons votre sentiment de frustration."

M. John Buchs, Rad. remercie M. le maire pour la réponse.

M. Yves Houriet, président : "Je rappelle que la prochaine séance du Conseil de ville aura lieu normalement le 21 juin 2007. Vous êtes d'ores et déjà invités à vous associer au cortège de l'Imériale qui se déroulera le 29 juin 2007."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 33.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :